

# Cérémonial de la Sainte Messe

## selon le missel de Paul VI

par **ANDRÉ PHILIPPE M. MUTEL**, *OSSM*

*d'après* chapitre 9 de *Ceremonies of the Modern Roman Rite*  
par **Mgr Peter J. Elliott** (1995), avec son aimable autorisation.

### CHAPITRE 6

#### AUTRES FORMES DE MESSE

La liturgie peut être soigneusement adaptée pour des circonstances particulières et répondre aux besoins pastoraux de différents groupes. Outre la description détaillée de la messe en l'absence de peuple, ce chapitre considère les messes au cours desquelles est célébré un sacrement, la célébration de la messe en dehors des lieux sacrés ainsi que la bénédiction du calice et de la patène au cours de la messe.

#### I. MESSE EN L'ABSENCE DE PEUPLE

Un rite distinct est prévu par le Missel de Paul VI<sup>1</sup> pour cette forme de liturgie. Tout prêtre est fondé à célébrer la messe de cette manière chaque fois qu'il n'a pas le devoir de célébrer avec le peuple. À l'occasion d'une retraite ou d'une conférence ecclésiastique, par exemple, chaque prêtre doit pouvoir choisir de concélébrer ou de célébrer sans peuple. La messe en l'absence de peuple ne doit cependant pas être célébrée pendant qu'a lieu une concélébration dans la même église ou oratoire<sup>2</sup>. En revanche, plusieurs messes « *sine populo* » peuvent avoir lieu simultanément.

Lorsqu'un prêtre célèbre en l'absence de peuple, soit avec un servant, soit seul, si nécessaire, il semble préférable d'utiliser un autel latéral ou un oratoire plutôt que le maître-autel, surtout si cette forme de liturgie a lieu à un moment où le peuple fréquente l'église.

---

<sup>1</sup> Cf. *PGMR* 1970, n<sup>os</sup> 209-231. Notons, toutefois, que les points distinctifs de ce rite semblent avoir disparu dans l'édition du missel de 2002 (n<sup>os</sup> 252-272), où la seule distinction qui subsiste par rapport au rite « avec peuple » est l'omission de « *Ecce Agnus Dei* » si le ministre ne doit pas communier.

<sup>2</sup> *CIC*, canon 902.

## 1. Préparations

Le missel est préparé du côté gauche de l'autel, ouvert à l'Antienne d'ouverture ; le porte-missel est placé parallèlement au bord de l'autel. Le lectionnaire est soit posé ouvert à l'ambon, soit placé fermé, mais la page marquée, près du missel sur l'autel, si le prêtre doit faire la première lecture, ou sur la crédence si cette lecture est faite par le servant.

Le calice, portant le purificateur, la patène avec une grande hostie (et, le cas échéant, une petite pour le servant) et la pale, le tout recouvert du voile, avec le corporal plié, éventuellement dans une bourse, sont préparés sur le côté droit de l'autel ou sur la crédence. Mais le prêtre peut également les apporter avec lui au début de la messe, tenant le nœud du calice dans la main gauche avec la droite posée à plat par-dessus le voile ou la bourse.

S'il n'y a pas de crédence, ou si le célébrant ne dispose pas de servant, les burettes, l'aiguière, le bassin et le manuterge sont posés sur l'autel, près du calice.

Deux cierges sont allumés. Un crucifix est sur l'autel, au-dessus ou à proximité.

Le célébrant et le servant s'inclinent devant le crucifix de la sacristie. Le servant conduit le célébrant à l'autel.

## 2. Le rite de la Messe

Le prêtre et le servant s'inclinent profondément devant l'autel (ou font une gémulation, si le tabernacle est situé sur l'autel ou derrière lui).

Le célébrant reste debout à l'endroit où il a fait les révérences, le servant se tient à sa droite.

Le célébrant fait le signe de la croix, puis se tourne vers le servant pour la salutation.

Le rite pénitentiel est dit selon l'option retenue.

Puis, le célébrant monte à l'autel, il le baise, se tourne vers la gauche et lit l'Antienne d'ouverture dans le missel, suivie du *Kyrie* (et du *Gloria*), les mains jointes, puis la Prière d'ouverture, les mains étendues, selon les formes habituelles.

Le servant lit la première lecture, le psaume responsorial et l'Alleluia, soit à l'ambon, soit en tenant le lectionnaire.

Si un siège est prévu, le célébrant est assis ; sinon, il fait face au servant, debout près du missel.

Si c'est le célébrant qui fait la lecture, soit il se rend à l'ambon, soit il reste du côté gauche de l'autel, posant le lectionnaire sur le porte-missel, ou, tourné vers le servant, tenant le lectionnaire dans ses mains, si cela peut se faire commodément.

S'étant incliné profondément et ayant dit : « *Purifie mon cœur et mes lèvres...* », le célébrant lit l'Évangile, soit à l'ambon, soit à l'autel. Dans ce dernier cas, il peut prendre le livre et se tourner vers le servant. Il baise le lectionnaire comme il est d'usage à la fin de l'Évangile.

Le servant peut prendre le livre et le porter sur la crédence. Sinon, il est refermé et placé du côté gauche de l'autel.

Le célébrant peut se rendre au siège ou rester à gauche de l'autel pour une méditation silencieuse pendant que le servant prépare l'autel.

Laisant la place pour déployer le corporal, le servant déplace le missel un peu vers le centre de l'autel et le tourne selon l'angle convenable. Il déplie le corporal au centre de l'autel de la manière suivante :

- il prend le corporal dans la bourse, si on l'utilise, de la main droite et le pose à plat au centre de l'autel, encore plié, à environ 15 cm du bord ;
- il le déplie, d'abord sur la gauche, puis sur la droite, de façon à avoir trois carrés ;

- il déplie la partie la plus éloignée, ayant ainsi six carrés visibles ;
- finalement, il ouvre le pli le plus proche de lui, obtenant ainsi neuf carrés visibles.

Il ajuste le corporal pour qu'il se trouve à environ 3 cm du bord de l'autel. Si une croix est brodée sur le corporal, elle doit se trouver du côté du bord de l'autel.

Si le corporal est porté à l'autel dans une bourse, celle-ci est traditionnellement dressée contre un chandelier ou rangée à plat à la gauche du corporal, à quelque distance du missel ; ou bien, le servant peut la déposer sur la crédence.

Le servant dévoile le calice, qu'il laisse à côté du corporal, plie le voile correctement et soit le pose sur l'autel, soit le dépose toujours plié sur la crédence.

S'il était assis, le célébrant quitte son siège, fait les révérences appropriées et se rend au centre de l'autel, sinon, il se déplace de la gauche de l'autel vers le milieu. Il reçoit la patène des mains du servant et continue la préparation des dons de la manière habituelle.

Si le servant est derrière, le célébrant se retourne vers lui par la droite pour : « *Prions ensemble au moment d'offrir le Sacrifice...* », complétant le cercle ensuite pour se retourner vers le missel, après que le servant a répondu : « *Pour la gloire de Dieu et le salut du monde* ».

La messe se poursuit comme d'habitude. Le servant s'agenouille pour la consécration et peut sonner la cloche avant la consécration et à chaque élévation, en particulier si des gens circulent dans l'église au moment de la messe.

S'il juge bon, le célébrant peut se tourner vers le servant pour dire : « Que la paix du Seigneur... », et peut lui donner le signe de paix. Si le servant se trouve derrière lui, le célébrant se tournera par la droite, en s'écartant un peu du milieu de l'autel ; ensuite il revient par le même chemin.

Si le servant doit communier, le célébrant fait la gémuflexion, prend l'hostie au-dessus de la patène, se retourne vers le servant, et lui montre l'hostie rompue en disant : « *Voici l'Agneau de Dieu...* ». Le célébrant et le servant disent ensemble : « *Seigneur, je ne suis pas digne...* », ensuite le prêtre retourne vers l'autel et communique.

En revanche, si le servant ne communique pas, on omet : « *Voici l'Agneau de Dieu...* ». Le célébrant fait une gémuflexion, prend l'hostie dans sa main droite et dit à voix basse : « *Seigneur, je ne suis pas digne...* », puis il communique.

Après sa communion, avant de donner la Communion au servant, le célébrant lit l'Antienne de communion.

Il est procédé aux ablutions du côté droit de l'autel.

Après les purifications, le célébrant s'assied ou reste debout du côté gauche de l'autel, pour une prière silencieuse.

Le servant vient au centre de l'autel, plie le corporal de la manière suivante : il replie les trois carrés de devant, puis les trois carrés les plus éloignés avant de reporter le carré de droite puis le carré de gauche sur le carré central, et recouvre du voile le calice et la patène, les plaçant de nouveau sur la droite de l'autel, ou bien les apportant à la crédence. Il peut déplacer directement le missel au milieu de l'autel, à l'équerre avec le bord de celui-ci.

Le célébrant vient au centre et lit la Prière après la communion. Il referme le missel et se tourne vers le servant pour lui donner la bénédiction.

L'envoi est omis.

Le célébrant baise l'autel et rejoint le servant devant l'autel. Ils font les révérences appropriées et retournent à la sacristie. Le célébrant peut rapporter le calice voilé.

## *Prêtre célébrant seul sans servant*

Selon la *PGMR*, un prêtre ne peut célébrer une messe seul, c'est à dire sans au moins un assistant, « que pour une cause juste et raisonnable »<sup>3</sup>. Quand il célèbre la messe seul, il préparera les livres, les burettes et le calice sur l'autel.

Le cérémonial ci-dessus est observé, sous réserve que le célébrant omet l'acclamation après la consécration et qu'il est même supposé omettre toutes les salutations ainsi que la bénédiction<sup>4</sup>. Cette directive est raisonnable et se comprend particulièrement pour l'acclamation après la consécration, mais, en pratique, ne se justifie pas pour le reste du rite. Il serait, en effet, préférable de continuer d'adresser à l'Église invisible les salutations, etc. puisque même une « messe solitaire » participe à l'action de la totalité du Corps mystique du Christ.

## **II. CÉLÉBRATION D'UN SACREMENT AU COURS DE LA MESSE**

Le missel romain prévoit des messes rituelles au cours desquelles tous les sacrements, à l'exception du sacrement de pénitence ou de réconciliation, peuvent être célébrés. Ces messes peuvent être célébrées les dimanches du Temps Ordinaire, les dimanches du Temps de Noël, à toutes les fêtes, mémoires et fêtes.

Toutefois, si les sacrements sont célébrés au cours de la messe un jour où les messes rituelles sont interdites, les lectures, prières et couleur liturgique sont nécessairement celles du jour.

**Jours où les messes rituelles sont interdites :** toutes les Solennités (de précepte ou non) ; les dimanches d'Avent, de Carême et du Temps pascal ; tous les jours de la Semaine sainte, du Triduum pascal, et de l'octave de Pâques ; le Mercredi des cendres et le 2 novembre<sup>5</sup>.

Ce qui suit est simplement la description de la manière dont les sacrements peuvent s'intégrer dans la célébration de l'Eucharistie.

### **1. Baptême d'adulte(s)**

À la Veillée pascale, les baptêmes d'adultes prennent place tout naturellement dans la troisième partie, la liturgie baptismale, à la suite de la bénédiction de l'eau et avant la rénovation des promesses baptismales faite par toute l'assemblée<sup>6</sup>.

Lorsque des adultes sont baptisés au cours de la messe en d'autres occasions, le rite s'insère entre l'homélie et la Prière universelle, et tient lieu du *Credo*.

### **2. Baptême d'enfant(s)**

Le baptême d'enfants peut s'intégrer dans une messe, même une messe dominicale en utilisant les prières et lectures du dimanche. Les dimanches du Temps Ordinaire et du Temps de Noël, on peut également utiliser la messe rituelle avec ses lectures propres et les ornements blancs.

Les parents, parrain(s) et marraine(s), avec l'enfant (ou les enfants) à baptiser peuvent être assis à proximité du sanctuaire.

---

<sup>3</sup> *PGMR* 1970, n° 211, en accord avec *CIC*, canon 906.

<sup>4</sup> Cf. *PGMR* 1970, n° 211.

<sup>5</sup> Cf. *CE* (Cérémonial des Évêques) annexes 2 et 3.

<sup>6</sup> Cf. N<sup>os</sup> 37-49 de la Veillée pascale dans le Missel 1970.

Après la procession d'entrée, le célébrant baise l'autel et s'avance à l'entrée du sanctuaire. Les parents, parrain(s) et marraine(s) s'approchent avec l'enfant (ou les enfants). Le **rite de l'accueil des enfants** tient lieu de salutation et de rite pénitentiel <sup>7</sup>. Le célébrant est assisté par un porte-livre.

Si c'est possible, le rite de l'accueil des enfants peut être célébré à la porte de l'église ou en un autre endroit, à distance du sanctuaire, puis le célébrant et les servants conduisent la famille ou les familles à leur place.

Le célébrant et le porte-livre se rendent ensuite au siège pour le *Gloria* et/ou la Prière d'ouverture, selon les rubriques.

Pour la **liturgie de la Parole**, à la messe dominicale, les lectures normales du dimanche ne peuvent être remplacées par les lectures propres de la messe « pour le baptême » que pendant le Temps Ordinaire et le Temps de Noël, c'est-à-dire les dimanches où la messe rituelle est permise.

Les jours où la messe rituelle est autorisée, mais n'est pas dite, on peut choisir une des lectures proposées pour cette messe dans le lectionnaire <sup>8</sup>. En revanche, les jours où la messe rituelle est interdite <sup>9</sup>, la messe du jour doit être dite dans son entier avec les lectures du jour.

L'**homélie** est basée sur les textes sacrés, mais le célébrant doit l'adapter aux circonstances.

Le *Credo* est omis, puisque la Profession de foi avant le baptême en tient lieu.

Les intercessions de la **Prière universelle** sont tirées du rite célébré, toutefois, avant l'invocation des saints, des intentions sont ajoutées pour l'Église universelle et les besoins du monde.

Après la Prière universelle, commence la **célébration du baptême**.

Le célébrant et les servants conduisent les parents, parrain(s), marraine(s) avec l'enfant (ou les enfants) au baptistère ou à l'endroit du baptême. Ou bien, si le baptême doit se faire au sanctuaire, les parents, parrain(s) et marraine(s) amènent leur enfant et se tiennent debout face à la cuve baptismale.

La célébration du baptême commence par la Prière de l'exorcisme et l'onction de l'huile des catéchumènes. Le célébrant est assisté par le porte-livre. Le diacre, le cérémoniaire ou les servants lui apportent les objets requis par le rite.

Les autres cérémonies s'enchaînent ainsi qu'il est précisé dans le rituel.

Après que le(s) père(s) (ou parrains ou autres représentants) ont reçu le cierge allumé et qu'a été célébré, éventuellement, le rite de l'*Effétah*, le célébrant se rend au siège et tous retournent à leur place.

Si les baptêmes ont lieu dans le baptistère, le célébrant conduit les proches en procession jusqu'à l'autel et le(s) père(s) (ou parrains ou autres représentants) porte(nt) le cierge baptismal allumé <sup>10</sup>.

Les servants préparent l'autel et la messe se poursuit sous les formes habituelles avec la **procession** et la **préparation des dons**.

Au cours de la **Prière eucharistique**, les intercessions pour les nouveaux baptisés, leurs parents, parrain(s) et marraine(s) sont utilisées selon la formule prévue dans le missel <sup>11</sup>.

Après la **Prière après la communion**, le célébrant peut bénir les parents et l'assemblée selon les formules retenues par le rituel <sup>12</sup>.

---

<sup>7</sup> Cf. CE, n<sup>os</sup> 436-437.

<sup>8</sup> CE, n<sup>o</sup> 434 ; Cf. *Lectionnaire rituel*.

<sup>9</sup> C'est-à-dire toutes les Solennités (qu'elles soient de précepte ou non) ; les dimanches d'Avent, de Carême et du Temps pascal ; tous les jours de la Semaine sainte, du Triduum pascal, et de l'octave de Pâques ; le Mercredi des cendres et le 2 novembre. Cf. CE, annexes 2 et 3.

<sup>10</sup> CE, n<sup>o</sup> 445.

<sup>11</sup> CE, n<sup>o</sup> 446.

<sup>12</sup> CE, n<sup>o</sup> 447.

Les parents peuvent se rendre devant l'autel pour ces bénédictions qui incluent la bénédiction finale de la messe.

Selon l'usage, soit les proches restent à leur place pendant la **procession finale**, soit ils la suivent hors de l'église, soit ils se joignent à elle en se plaçant après le porte-croix et les porte-cierge ou après le célébrant.

### 3. Confirmation

L'évêque célèbre la messe en fonction de la solennité souhaitée pour l'occasion. Si c'est la messe rituelle, les ornements sont en principe rouges, mais ils peuvent être blancs ou on peut « employer des vêtements liturgiques particulièrement beaux, même s'ils ne sont pas de la couleur du jour »<sup>13</sup>. L'évêque porte la mitre ornée et se sert de la crosse. Une solennité appropriée doit caractériser cette messe, par conséquent, la célébration eucharistique doit tendre à la forme d'une messe stationnale concélébrée avec un diacre, un cérémoniaire et un effectif complet de servants.

En plus de ce qui est normalement préparé pour la messe, il y a besoin d'une ampoule pour le saint-chrême (et d'autres ampoules si l'évêque invite des prêtres à confirmer avec lui en raison du grand nombre de confirmands), un faldistoire ou un siège convenable si l'évêque s'assied pour confirmer, un voile grémial ou bien un grand amict qui en tiendra lieu pour protéger les genoux de l'évêque, (du savon,) une tranche de citron, l'aiguière avec le bassin et le manuterge.

Les confirmands sont assis avec leurs parrains et marraines en un endroit convenable, près de l'autel, ou en groupes de familles.

Les jours où les messes rituelles sont permises, ce qui inclut les dimanches du Temps Ordinaire et du Temps de Noël, on peut dire la messe « pour la confirmation » avec ses lectures propres.

Si on ne dit pas la messe rituelle un jour où elle est permise, on peut prendre une ou plusieurs des lectures proposées pour cette messe dans le lectionnaire.

En revanche, les jours où la messe rituelle n'est pas permise<sup>14</sup>, la messe du jour doit être dite dans son entier, avec les lectures du jour<sup>15</sup>.

**Après l'Évangile**, les servants apportent le faldistoire ou un siège devant l'autel. D'autres sièges peuvent être préparés pour les prêtres qui assistent l'évêque. Sauf s'il reste à la cathèdre ou au fauteuil présidentiel, l'évêque se rend à ce siège coiffé de la mitre. Il est accompagné par un diacre et/ou des prêtres, le porte-livre, le porte-mitre et le porte-crosse.

Quand l'évêque est assis, le curé ou un prêtre, un diacre ou un(e) catéchiste présente les confirmands par leur nom, individuellement, s'ils ne sont pas trop nombreux, ou en groupe dans le cas contraire. Il parle de l'ambon ou d'un autre endroit convenable.

Les confirmands soit s'avancent dans le sanctuaire, soit se lèvent à leur place, lorsqu'ils sont appelés. Si ce sont des enfants, ils sont accompagnés de leur parrain ou marraine de confirmation<sup>16</sup>.

L'évêque donne ensuite l'homélie, pendant laquelle les confirmands sont assis.

**NB.** Remarquons, toutefois, que l'édition française du *Cérémonial des Évêques* a interverti l'ordre des alinéas 462 et (461), avec l'effet que l'évêque peut donner l'homélie avant l'appel des confirmands, ce qui pourrait avoir des avantages pratiques.

---

<sup>13</sup> PGMR 1970, n° 309.

<sup>14</sup> C'est-à-dire toutes les Solennités (qu'elles soient de précepte ou non) ; les dimanches d'Avent, de Carême et du Temps pascal ; tous les jours de la Semaine sainte, du Triduum pascal, et de l'octave de Pâques ; le Mercredi des cendres et le 2 novembre. Cf. CE, annexes 2 et 3.

<sup>15</sup> CE, n° 459.

<sup>16</sup> CE, n° 461.

Après l'homélie, ou à la suite de leur appel, les confirmands se tiennent debout devant l'évêque.

Assis, coiffé de la mitre et la crosse à la main, l'évêque interroge les confirmands et le rite de la confirmation se poursuit <sup>17</sup>.

L'évêque dépose la mitre et la crosse pour l'invitation à la Prière sur les confirmands.

Il porte la mitre pendant qu'il confirme et peut tenir la crosse, s'il le souhaite. S'il reste assis pour confirmer, juste avant les onctions, les servants apportent le grémial (ou le grand amict qui en tient lieu), qui est placé sur ses genoux et attaché au faldistoire ou au siège.

Le diacre (à défaut, le curé) apporte le saint-chrême à l'évêque. Si d'autres prêtres doivent confirmer, le diacre (à défaut, le curé) apporte les ampoules de saint-chrême à l'évêque qui les remet à chaque prêtre qui s'approche de lui <sup>18</sup>.

Il est d'usage que les parrains ou marraines posent leur main droite sur l'épaule droite des confirmands pendant l'onction.

Après les onctions, les servants purifient les mains de l'évêque avec l'aiguière, le bassin et le manuterge, le savon et/ou le citron. Ensuite, ils enlèvent le grémial (ou amict). Si des prêtres ont également confirmé, ils se rendent à la crédence où ils se purifient les mains.

L'évêque se rend alors à la cathèdre ou au fauteuil présidentiel.

Les servants emportent le faldistoire ou le siège et tous les autres sièges éventuellement placés devant l'autel pour les prêtres.

Le *Credo* est omis, puisque la Profession de foi en tient lieu.

La **Prière universelle** est offerte sous les formes habituelles.

Quelques-uns des confirmés peuvent apporter les **dons** à l'autel.

Au cours de la **Prière eucharistique**, les intercessions pour les nouveaux confirmés sont utilisées selon la formule prévue dans le missel.

Ceux qui ont été confirmés peuvent recevoir l'Eucharistie sous les deux espèces, compte tenu de leur âge, de leur formation, etc. <sup>19</sup>.

Une **bénédictio solennelle** est prévue à la fin de la messe rituelle et peut être utilisée également en les solennités et les dimanches où la messe rituelle n'est pas célébrée.

#### 4. Ordinations

Pour les ordres majeurs, la célébration eucharistique prend la forme pontificale solennelle de la messe stationnale, telle que décrite précédemment chapitre 5, section I.

Au cours de la liturgie de la Parole, les lectures peuvent être tirées de la messe rituelle appropriée, excepté aux solennités majeures (fêtes d'apôtres) où est célébrée la messe du jour.

Le rite de l'ordination vient à la suite de l'Évangile. La litanie des saints remplace la Prière universelle.

Au cours de la liturgie eucharistique, les intercessions pour les nouveaux ordonnés sont utilisées selon les formules prévues par le missel.

Les cérémoniaires doivent connaître, non seulement, le déroulement exact du rite, mais les sections 478-597 du *Cérémonial des évêques*.

---

<sup>17</sup> CE, n° 463.

<sup>18</sup> CE, n° 465.

<sup>19</sup> CE, n° 470.

## 5. Mariage

Selon l'usage du lieu, le célébrant :

- soit entre dans le sanctuaire avec les servants et attend avec le fiancé l'arrivée de la fiancée,
- soit accueille le fiancé et la fiancée devant l'autel après qu'ils sont entrés ensemble,
- soit les accueille à la porte de l'église et les précède jusqu'au sanctuaire en une procession conduite par les servants, pendant le chant d'entrée<sup>20</sup>.

Dans les deux premiers cas, le célébrant et les servants entrent dans le sanctuaire selon un mode simple, sans hymne d'entrée : l'hymne ou toute autre musique appropriée accompagne le cortège de mariage. Les parents, les témoins et la suite habituelle prennent part au cortège.

Le célébrant, ou le cérémoniaire ou un servant, conduit les fiancés à leur place située en un endroit convenable à l'intérieur du sanctuaire ou près de celui-ci, de façon qu'ils prennent part à la messe nuptiale sans masquer à l'assemblée la vue de l'autel.

Les jours où les messes rituelles sont permises, on dit la messe « pour le jour du mariage », avec ses lectures propres, en couleur blanche. Les jours où la messe rituelle est interdite<sup>21</sup>, on prend la messe et les lectures du jour, en y insérant la bénédiction nuptiale et, si on le juge bon, la bénédiction finale propre. Si le mariage est célébré au cours d'une *messe paroissiale dominicale*<sup>22</sup>, on doit dire la messe du dimanche même aux jours où la messe rituelle n'est pas interdite, mais on peut prendre les lectures propres, les dimanches du Temps ordinaire ou du Temps de Noël<sup>23</sup>.

Après l'Évangile, le célébrant donne l'**homélie** sur les lectures et le sacrement de mariage.

**Après l'homélie**, tous se lèvent. Le célébrant se rend au centre du sanctuaire. Les futurs se tiennent devant lui, avec leur suite habituelle. Il pose les questions et reçoit leur consentement selon une des formes autorisées. Ensuite, il bénit les alliances et les asperge d'eau bénite.

Après l'échange des alliances, les mariés retournent à leur place et le célébrant se rend au siège pour présider la **Prière universelle**.

Le *Credo* est dit, s'il est prescrit.

Au cours de la **Prière eucharistique**, les intercessions pour les nouveaux mariés sont utilisées selon la formule prévue par le missel.

La **bénédiction nuptiale** est donnée sitôt après l'Oraison dominicale. L'embolisme : « *Délivre-nous...* » est toujours omis, mais il est permis de joindre la doxologie « Car c'est à toi... » à la fin de l'Oraison dominicale.

Les mains jointes, le célébrant dit l'introduction, marque une pause pour une prière silencieuse, puis étend les mains pour chanter, ou dire, la prière de bénédiction<sup>24</sup>. Il ne fait pas le signe de la croix pendant la prière.

Il se tient face aux mariés, depuis l'autel, lisant la prière dans le missel. S'il faut que le célébrant se retourne pour se tenir face aux mariés, le porte-livre se présente pour lui tenir le missel ou le rituel.

Le rite de la messe se poursuit avec : « *Seigneur Jésus Christ, tu as dit à tes apôtres...* ».

---

<sup>20</sup> CE, n° 602.

<sup>21</sup> C'est-à-dire toutes les Solennités (qu'elles soient de précepte ou non) ; les dimanches d'Avent, de Carême et du Temps pascal ; tous les jours de la Semaine sainte, du Triduum pascal, et de l'octave de Pâques ; le Mercredi des cendres et le 2 novembre. Cf. CE, annexes 2 et 3.

<sup>22</sup> Ainsi cette restriction ne concerne pas une messe supplémentaire ajoutée à une heure inhabituelle pour la paroisse.

<sup>23</sup> CE, n° 603.

<sup>24</sup> Cinq choix sont prévus dans le missel, en fonction des circonstances.



Les nouveaux mariés peuvent recevoir l'Eucharistie sous les deux espèces, ainsi que leurs parents, leurs témoins et leurs proches<sup>25</sup>.

À la fin de la messe, une **bénédition finale** solennelle des mariés est dite.

Le célébrant ne prend pas part au cortège nuptial lorsqu'il quitte l'église, mais il attend jusqu'à ce qu'il ait démarré et retourne alors à la sacristie, précédé des servants.

## 6. Onction des malades

La célébration du sacrement de l'onction des malades au cours de la messe requiert une préparation pastorale et liturgique sérieuse, adaptée aux circonstances locales et aux besoins de ceux qui vont recevoir ce sacrement.

Des places spéciales sont préparées pour ceux qui vont recevoir l'onction, de façon que le sacrement puisse être administré d'une manière convenable et digne. À ceux qui doivent être oints, doit être donnée l'occasion de faire une confession sacramentelle avant le début de la célébration<sup>26</sup>.

D'autres prêtres peuvent être appelés pour oindre les malades ; ils peuvent concélébrer.

En paroisse, les fidèles accomplissent un ministère de charité en amenant les malades à l'église et en les assistant pendant et après la célébration.

Si la messe rituelle est célébrée, les ornements sont blancs.

En plus des préparatifs habituels de la messe, une ou plusieurs ampoules d'huile des malades sont préparées sur la crédence, avec aiguière, bassin, manuterge, savon et/ou citron pour les prêtres qui procèdent à l'onction.

La messe commence dans les formes habituelles, mais après la salutation, le célébrant accueille les malades. Ensuite, vient le rite pénitentiel. La messe se poursuit sans changement jusqu'à l'homélie.

Les jours où les messes rituelles sont permises, on peut dire la messe « pour les malades » avec les lectures propres au rite de l'onction, ou prendre ces lectures propres avec une autre messe. Les jours où la messe rituelle est interdite<sup>27</sup>, on doit prendre la messe et les lectures du jour<sup>28</sup>.

Après l'homélie, le célébrant et les autres prêtres qui doivent oindre les malades s'avancent à l'entrée du sanctuaire ou vers les malades. Le porte-livre les suit, portant le rituel.

La Prière litanique, dans le rite de l'onction des malades, remplace la Prière universelle. Elle est dite soit au début de la célébration du sacrement, soit à la fin, avant la Prière de conclusion du rite<sup>29</sup>.

Après la Prière litanique, quand elle est dite avant l'onction, le rite se poursuit par l'imposition des mains et l'action de grâces sur l'huile bénite, ou la bénédiction de l'huile, si c'est nécessaire<sup>30</sup>.

Le diacre, ou à défaut un prêtre ou un servant, apporte l'huile des malades, de façon qu'elle soit devant le célébrant, soit au moment de la prière d'action de grâces, soit pour la bénédiction.

---

<sup>25</sup> CE, n° 612.

<sup>26</sup> Cf. *Rituale romanum*.

<sup>27</sup> C'est-à-dire toutes les Solennités (qu'elles soient de précepte ou non) ; les dimanches d'Avent, de Carême et du Temps pascal ; tous les jours de la Semaine sainte, du Triduum pascal, et de l'octave de Pâques ; le Mercredi des cendres et le 2 novembre. Cf. CE, annexes 2 et 3.

<sup>28</sup> CE, n° 648.

<sup>29</sup> Cf. CE, n° 653.

<sup>30</sup> Cf. CE, n° 654.

Ensuite, chaque malade reçoit l'onction sur le front et sur les mains. Un servent peut tenir le carton avec la formule devant le prêtre. La formule de l'onction est prononcée à voix haute, pour être entendue de tous, au moins une fois avant le chant des hymnes ou l'exécution de la musique accompagnant la distribution de l'onction<sup>31</sup>. Il n'y a pas lieu d'essuyer l'huile après les onctions.

Après les onctions, le diacre ou le cérémoniaire ou un servent reçoit l'ampoule ou les ampoules d'huile.

Le célébrant retourne au siège où les servants lui lavent les mains en usant du savon et/ou du citron pour enlever l'huile.

Tous se mettent debout quand le célébrant se lève pour chanter ou dire la prière de conclusion du rite, les mains étendues. Si elles n'ont pas encore été dites, il commence les litanies, les mains jointes, et étend les mains pour la prière de conclusion.

Il est assisté du porte-livre.

Le célébrant est assis pendant la préparation de l'autel.

La messe se poursuit dans les formes habituelles.

Il serait approprié que les personnes s'occupant des malades apportent les dons en procession.

Une des bénédictions finales prévues par le rite peut conclure la messe<sup>32</sup>, mais cette formule de bénédiction n'est pas utilisée dans le cas peu probable où ce sacrement serait administré durant la messe d'une solennité de précepte.

Après la procession finale de la liturgie, le célébrant et le clergé peuvent rejoindre ceux qui ont reçu l'onction.

### III. MESSE CÉLÉBRÉE HORS D'UN LIEU SACRÉ

« La célébration eucharistique se fera en un lieu sacré (*in loco sancto*), à moins que, dans un cas particulier, la nécessité n'exige autre chose ; en ce cas, la célébration doit se faire dans un endroit décent (*in loco honesto*) »<sup>33</sup>. Par « lieux sacrés », il faut entendre « ceux qui sont destinés au culte divin... par la dédicace... que prescrivent à cet effet les livres liturgiques »<sup>34</sup>.

La messe est normalement célébrée « sur un autel consacré ou béni ; en dehors d'un lieu sacré, peut être utilisée une table convenable (*mensa conveniens*), en gardant toujours la nappe et le corporal »<sup>35</sup>.

Par conséquent, pour éviter de dévaloriser la célébration eucharistique, le célébrant doit s'assurer que toutes les exigences requises pour une messe en dehors d'un lieu sacré sont bien observées.

- En premier lieu, il doit déterminer qu'il est réellement nécessaire d'utiliser un tel endroit. Quand une église ou une chapelle est disponible dans une école ou un centre de conférences, ou à proximité, et qu'elle peut convenir à la communauté, rien ne justifie d'utiliser une salle de classe, une salle de conférences ou un auditorium.
- Ensuite, le prêtre doit décider si l'endroit retenu est convenable pour la célébration de l'Eucharistie, étant précisé qu'autant que possible les salles à manger et les tables sur lesquelles de la nourriture est consommé ne doivent pas être utilisées pour la célébration<sup>36</sup>.

---

<sup>31</sup> Cf. CE, n° 656.

<sup>32</sup> Cf. CE, n° 660.

<sup>33</sup> CIC, canon 932, § 1.

<sup>34</sup> CIC, canon 1205.

<sup>35</sup> CIC, canon 932, § 2

<sup>36</sup> Congrégation pour le culte divin, *Liturgicæ instaurationes*, 5 septembre 1970, n° 9.

Ayant constaté que le lieu est adéquat, le célébrant s'assure de ce qui est disponible en cet endroit. Par « une table convenable », il faut entendre une table :

- a) dont la surface est suffisante pour les vases sacrés, le missel, la croix et les cierges ;
- b) assez haute pour que le célébrant puisse être debout pour célébrer (c'est pourquoi une table basse n'est pas *convenable*) ;
- c) propre et non destinée à un usage qui serait cause de scandale ou de ridicule.

Un siège approprié, destiné au célébrant, est placé près de l'autel et un lutrin portable doit être prévu, si possible.

Les exigences de base pour la messe sont : une nappe décente pour l'autel, des récipients pour le vin et l'eau, un bol pour le lavement des mains du prêtre, un essuie-mains et, sur l'autel ou à proximité, un crucifix et des cierges.

Habituellement, c'est le prêtre qui apporte le pain et le vin, un calice et la patène, le corporal, le purificateur, les ornements : aube, étole et chasuble (en certains lieux, la dispense de la chasuble est accordée en ces occasions, mais elle ne semble pas justifiée et aboutit à l'élimination regrettable d'un signe eucharistique catholique), le missel et le lectionnaire.

Quand l'Ordinaire l'a autorisé, et avec la permission du curé, la messe peut être célébrée dans une maison. En ce cas, les membres de la famille agissent comme lecteurs et servants.

Lorsque la messe est célébrée en plein air, les démarches pratiques suivantes doivent être observées de façon à éviter les effets de la poussière, du vent et du temps :

- a) des poids sont placés sur la nappe d'autel ou cousus à l'intérieur de celle-ci ;
- b) une pale importante recouvre le calice ;
- c) la patène doit être munie d'un couvercle ou un disque métallique peut être posé par-dessus l'hostie pendant la célébration ;
- d) les ciboires doivent être pourvus de couvercles ou recouverts de manière appropriée ; il serait prudent de garder les ciboires recouverts pendant le trajet vers le lieu de distribution de la Communion où, le cas échéant, un servant peut utiliser le couvercle comme plateau de communion ;
- e) des verres de protection doivent être prévus pour les cierges ;
- f) les microphones doivent être protégés contre les effets du vent.

Une protection, de préférence un dais, doit être disposée au-dessus de l'autel, en particulier si la célébration est une occasion majeure, tel un pèlerinage.

#### **IV. BÉNÉDICTION DU CALICE ET DE LA PATÈNE PENDANT LA MESSE**

Le rite de bénédiction d'un calice et de la patène est évoqué ici pour la commodité des prêtres<sup>37</sup>. La faculté de bénir les vases sacrés réservés à la célébration de l'Eucharistie est accordée à tous les prêtres. Le calice et la patène doivent répondre aux exigences requises. Pour des raisons évidentes, cette bénédiction est donnée au cours de la messe, avec la participation des donateurs et des autres membres de la communauté.

Les nouveaux vases sacrés sont placés soit sur la crédence, s'il est prévu que des servants les apportent à l'autel, soit sur la table des dons, s'ils doivent être présentés par des fidèles ou les donateurs.

---

<sup>37</sup> Les textes pour cette bénédiction au cours de la messe se trouvent, en latin à la fin de l'édition 2002 de *Missale Romanum*, en français dans le chapitre 7 du *Rituel de la Dédicace*. La forme requise pour des vases sacrés est décrite par *PGMR 1970*, n<sup>os</sup> 289-295.

- Les jours où c'est possible, il serait approprié de célébrer la messe votive du Saint-Sacrement.
- Les jours où peut être célébrée la messe rituelle, des **lectures** appropriées pourraient être choisies parmi celles qui sont proposées pour ce rite<sup>38</sup>.

Au cours de l'**homélie**, le célébrant explique les lectures et la signification de la bénédiction des vases sacrés.

Après la **Prière universelle**, qui doit au moins comporter une intention pour les donateurs, les servants ou des représentants de la communauté présentant les vases sacrés, ou les donateurs eux-mêmes, apportent calice(s) et patène(s) à l'autel. On les place au centre de l'autel.

Pendant ce temps, on peut chanter l'antienne : « *Je prendrai la coupe du salut...* » ou toute autre hymne appropriée.

Ceux qui ont apporté les vases sacrés peuvent regagner leurs places ou rester devant l'autel, sans masquer à l'assemblée la vue de la bénédiction.

Le célébrant quitte le siège pour se rendre à l'autel, accompagné du porte-livre, portant le livre contenant les prières de bénédiction.

À la fin du chant, debout au centre de l'autel, le porte-livre se tenant sur sa gauche, le célébrant chante ou dit : « *Prions le Seigneur* ». Après une pause pour une prière silencieuse, gardant les mains jointes, il chante ou proclame la Prière de bénédiction. Il ne trace pas le signe de la croix sur les vases sacrés, indiquant ainsi que la véritable bénédiction leur sera communiquée par leur utilisation pour l'offrande du Saint Sacrifice au cours de cette Messe. En conclusion à la prière, tous répondent : « *Béni soit Dieu maintenant et toujours* ».

Le célébrant et le porte-livre retournent au siège. C'est seulement à ce moment que les servants apportent le corporal et le(s) purificateur(s), (d'autres vases sacrés) et le missel. Un servant déplace les nouveaux vases sacrés vers la droite de l'autel avant de déplier le corporal.

Le célébrant se rend alors au centre du sanctuaire avec (le diacre et) les servants pour recevoir les dons.

À l'autel, le pain est immédiatement transféré de l'autre patène pour être placé sur la nouvelle patène et (le diacre ou) le célébrant prépare le vin dans le nouveau calice. Pendant la préparation de l'autel et la préparation des dons, on peut chanter l'antienne : « *Je prendrai la coupe du salut...* » ou toute autre hymne appropriée.

Les dons doivent être encensés au cours de cette messe. Si les circonstances le permettent, il est approprié que les fidèles reçoivent le Sang du Seigneur du calice nouvellement béni<sup>39</sup>.

<http://www.ceremoniaire.net/>

---

<sup>38</sup> CE, n° 988.

<sup>39</sup> CE, n° 994.